



---

# Schéma départemental Des services aux familles 2024-2026

Groupe de travail - session 1

Axe 5 / Co-produire et partager une ingénierie sociale en matière des services aux familles en mobilisant les expertises techniques et universitaires du territoire

---

MARDI 22 MARS 2024 DE 14H A 17H

CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS - BOBIGNY

# Ordre du jour

---

Introduction et lancement des groupes de travail du Comité départemental des services aux familles

1. Actualités nationales
2. Ingénierie territoriale d'action sociale
3. Ateliers sur le plan d'actions
4. Prochaines échéances

---

# Tour de table des participant.es

---

# Introduction

---

1. Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) : objectifs, gouvernance, membres, fonctionnement, nouveautés par rapport au SDPEP. Installation en 2023.
2. Rôle du secrétariat général du CDSF et animation des groupes de travail
3. Précisions sur le cadre des groupes de travail
4. Des évolutions nationales conséquentes au niveau législatif et réglementaire : orientations du service public de la petite enfance (SPPE) et de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Cnaf (2023-2027). Nouveaux leviers.
5. Prochaines échéances pour l'ensemble des Villes

# Lancement des groupes de travail

---

Le CDSF met en place des groupes de travail, organisés par le secrétariat général. Leurs thématiques sont validées en séance plénière (5 groupes actuellement) et renouvelées annuellement (poursuite ou clôture des travaux).

Chaque groupe de travail a en charge :

- L'élaboration d'une feuille de route annuelle en cohérence avec les décisions et priorités identifiées en séance plénière du CDSF ; pour leur démarrage, les groupes de travail s'appuieront sur un "plan d'actions" ouvert à leurs contributions;
- Le lancement et le suivi des actions / productions concernant sa thématique ;
- La préparation des éléments de bilan de son groupe pour le Bureau.

La composition des groupes de travail s'appuie sur les membres du CDSF ou leurs représentants.

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

---

# Actualités : politique nationale

---

# Service public de la petite enfance

## Loi plein emploi – Art.17 : les villes, "autorités organisatrices"

*La loi distingue les villes de – 3 500 habitant.es et + 10 000 habitant.es*

*En Seine-Saint-Denis, 4 villes ont moins de 10 000 habitant.es*

---

*(L'Île-Saint-Denis, Coubron, Gournay et Vaujours)*

### Les villes de + 3 500 habitant.es

- Recenser les besoins des enfants et de leurs familles en matière des services aux familles et ceux disponibles sur leur territoire
- Informer et accompagner les familles
- Planifier le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

**Au 1/1/2025**

### Les villes de + 10 000 habitant.es

- Mettre en place un Relais petite enfance (au 1/1/2026)
- Rédiger (au 1/1/2025) un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil compatible avec le SDSF, avec une concertation préalable, incluant :
  - Modalités de développement ou de redéploiement des modes d'accueil
  - Calendrier de réalisation
  - Coût prévisionnel des projets
  - Conditions d'accessibilité, financière, géographique et selon les situations sociales
- Transmettre au CDSF les actualisations du schéma et bilans intermédiaires et final

# Service public de la petite enfance

## Loi plein emploi – Articles 17 et 18.

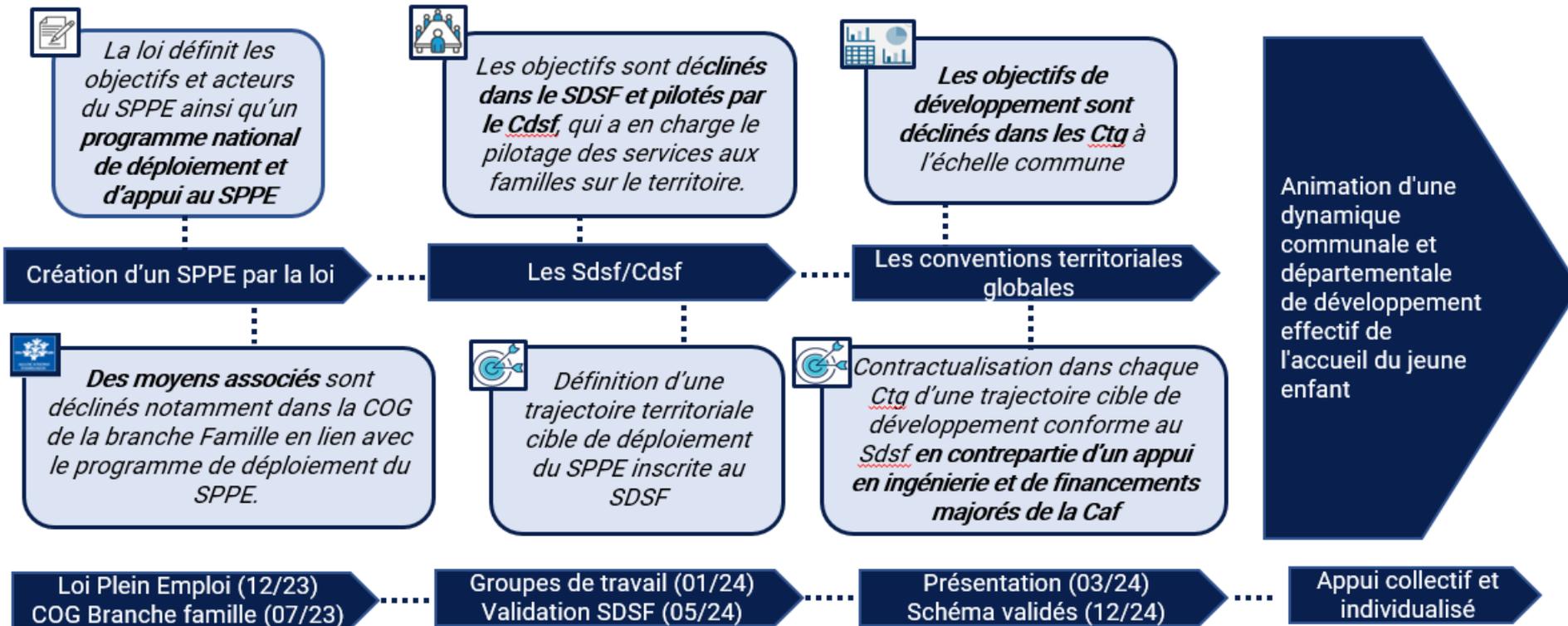
**CD** : autorisation EAJE, agrément et formation AM, contrôles. Renforcement de compétences de contrôle. Pilotage national des PMI.

**Caf** : expertise développement, financement, contrôles coordonnés (volet financier) avec CD et Etat.

**Préfecture, services déconcentrés** : préside le CDSF, contrôles, inspection du travail

**Région** : recense les besoins de formation auprès des Départements et CDSF, établit le SRFSS, finance la politique de formation, arrête un programme régional de formation professionnelle continue

# SPPE – Calendrier 2024



## Des moyens associés portés par la branche famille

---

**1,5 milliards d'euros supplémentaires sont prévus d'ici 2027.**

**Parmi les mesures programmées sur les trois premières années :**

- **Informations aux familles** : revalorisation des financements RPE, généralisation du parcours « Arrivée de l'enfant », amélioration de monenfant.fr
- **Développement et pérennisation** : revalorisation de la PSU et du FME, création d'un Plan Mam, augmentation de la prime d'installation, augmentation du bonus territoire places existantes, mise en place d'un bonus trajectoire...
- **Accessibilité** : lancement du Fonds innovation petite enfance, réforme du Label AVIP, réforme du CMG pour aligner les restes à charge...
- **Qualité** : mise à jour du référentiel fonds public et territoire (dont intégration volets qualité et innovation), révision de la Charte qualité en Mam, financement des journées pédagogiques en crèche par la PSU...
- **Contrôle** : révision du spectre et de la procédure de contrôle

Des éléments en attente sur les bonus rémunération et le soutien aux AO.

---

# Ingénierie territoriale et développement de l'action sociale

---

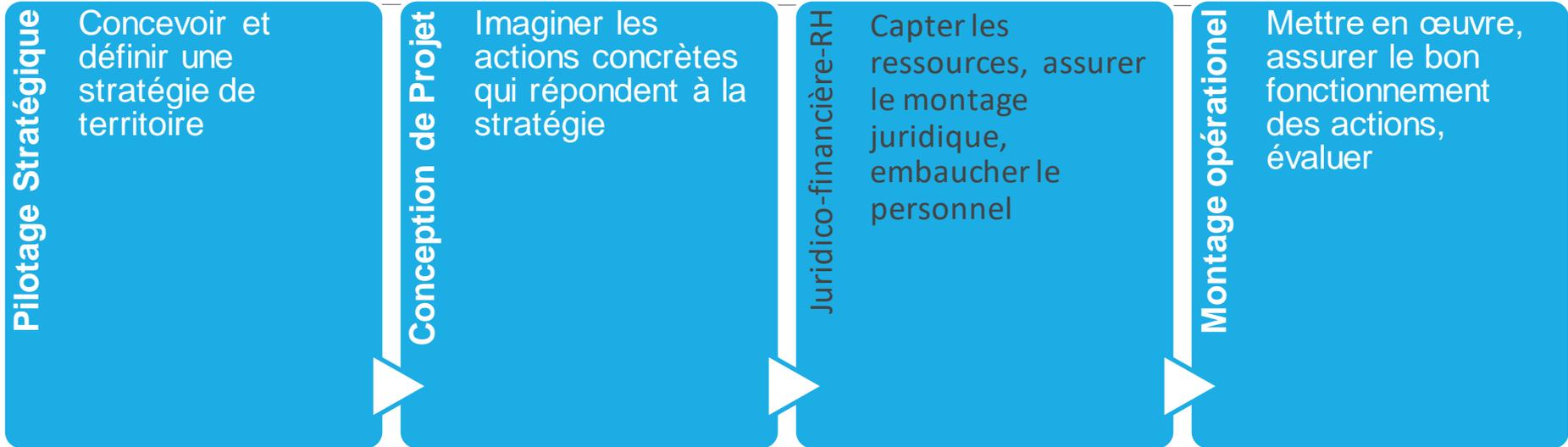
# Qu'est-ce que l'ingénierie territoriale ?

**L'ensemble des expertises et des savoir-faire professionnels** dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux **pour conduire le développement** territorial ou l'aménagement durable des territoires, au moyen d'outils et de compétences visant à la conception / la réalisation / l'évaluation de leurs projets de territoire.

(Codirdu 2004, puis SCET 2021, "L'ingénierie territoriale, une aubaine pour les territoires et la France")



# L'ingénierie territoriale se décline en 4 formes, pas toujours réunies chez la même institution



Il arrive que **les fonctions soient disjointes** :

- **Le donneur d'ordre** (l'Etat pour le SPPE, la Cnaf pour la COG : observe et synthétise les besoins et élabore les stratégies, les orientations et gamme d'actions, fixe les conditions et les moyens de réalisation
- **Les opérateurs** sont en première ligne et portent les actions

# Transposition d'une réflexion sur l'ingénierie territoriale et ses enjeux

---

Le rapport SCET "L'ingénierie territoriale, une aubaine pour les territoires" (2021), à propos du plan de relance et dans le cadre de la politique de cohésion, constate :

- **10 Mds€ fléchés pour le développement** des territoires et création de divers dispositifs de développement local à saisir
- Or le décaissement effectif et le taux d'exécution budgétaire n'est pas à la hauteur
- **Enjeu critique de disponibilité de compétences chez les collectivités territ.**
  - Inégalités patentées (entre territoires) de ressources qualifiées pour mener des projets complexes
  - Densité insuffisante de cadres et professions intellectuels supérieures dans la fonction publique territoriale (8% de moyenne en France)
  - En IDF en 2019 (étude INSEE) la catégorie A représente 14% et la catégorie C, 73% ; tandis que pour l'Etat : catégorie A représente environ 38%
- **4 grandes propositions** : sécuriser des **financements amont** des projets, financer des **pools d'expertises**, mobiliser des RH publiques au-delà des territoires, **former les agents et animer des réseaux**

# Comment faire autrement en ingénierie ?

Lorsqu'il y a injonction à mettre en place tout ou partie des politiques sociales, l'armature de la collectivité arrive à un moment à **masse critique**. Si son architecture est chargée au maximum, elle ne peut plus intégrer de nouvelles perspectives ou une augmentation de volume d'actions. (Cf. O. Gratacap)

## **Solutions : compléter l'ingénierie et ajouter la coordination de réseaux d'acteurs élargis** (l'ensemble des forces vives du territoire)

- Sous la forme d'**organisation pluripartite, instance agile et souple**
- Fonctionnement réticulaire et horizontal
- Avec une **répartition de rôles et places parfaitement définie**
- Travailler en coopération pour développer de nouvelles actions
- Assurer un **transfert de compétences** entre professionnels
- Mutualiser tout ou partie des moyens supplémentaires
- Mobiliser l'**inter - territorialité**
- Capitaliser à partir des "**démonstrateurs**" mais éviter le risque de standardisation

Ex : cellules d'assistance (avec rôle de maillage) et agences techniques départementales ; espaces collectifs d'expérimentation : "fabriques", "manufactures"

---

# Ateliers en sous-groupe

---

## Travail en sous-groupe

---

# Comment faire autrement et collectivement dans une logique territoriale ?

**A vos post-it !**

Identification des sujets prioritaires : 1 mot clé = 1 post it

Modalités

- 45 minutes par atelier
- Passage dans 2 ateliers

## Axe 5 / Co-produire et partager une ingénierie sociale en matière des services aux familles en mobilisant les expertises techniques et universitaires du territoire

<p><b>Accompagner et outiller une ingénierie pour des modèles viables et efficaces et répondre aux besoins des territoires les moins dotés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les collectivités locales volontaires les moins dotées en ingénierie, dans le cadre de leur futur rôle d'autorité organisatrice</li> <li>• Identifier les méthodes, les modèles, les guides et référentiels utiles aux champs petite enfance - parentalité, les diffuser et les faire connaître</li> </ul>
<p><b>Accompagner la production, la capitalisation et le partage de connaissances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le lancement et suivi d'études nécessaires à une meilleure compréhension et à une aide à la décision sur les actions prioritaires</li> <li>• Organiser des rencontres acteurs-chercheurs en lien avec les acteurs du territoire, afin d'alimenter les praticiens et de co-construire l'action publique</li> <li>• Accompagner et restituer les résultats des études et recherches proposées par des institutions nationales</li> </ul>
<p><b>Poursuivre et renforcer les capacités d'observation et de diagnostic du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le partenariat avec l'ODDS en publiant conjointement et annuellement un focus du portrait social sur la petite enfance</li> <li>• Consolider et diffuser la cartographie dynamique ESRI petite enfance et insertion</li> <li>• Diffuser annuellement un dossier dématérialisé incluant des tableaux de bord, des cartes et dataviz via le Centre de ressources partenaires du CD</li> </ul>
<p><b>Conduire des actions de communication relatives au domaine petite enfance et parentalité en général, et au SDSF en particulier, d'un point de vue politique et opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les contenus numériques disponibles sur monenfant.fr, sur seinesaintdenis.fr et les contenus proposés par les sites municipaux et les partenaires via une Newsletter de liaison</li> <li>• Communiquer sur les réseaux sociaux via les comptes des membres du CDSF</li> </ul>

---

# Pause

---

# Modalités de travail

---

## Désignation d'un ou deux référent.es par groupe de travail

- Référent 1
- Référent 2

## Fréquence :

- Nombre de réunions par an (3 à 4)

## Objectifs de la prochaine session :

- À fixer conjointement

## Sous-groupe à formaliser :

- Thématique 1
- Thématique 2
- ...

## Actions à enclencher/déployer prioritairement :

- Action 1
- Action 2
- ...



---

**Merci à toutes et à tous  
pour votre participation**